

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **18 (1900)**

Heft 74

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Post.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse , Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszelle (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse , Zürich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Handelregister. — Registre du commerce. — Banque Populaire de Lugano à Lugano.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Fribourg — Fribourg — Friburgo

Bureau Tafers / Bezirk Sessel.

1900. 14. Februar. Inhaberin der Firma **Anna-Maria Vonlanthen** in Heite-
wyl, Gemeinde Düringen, ist **Anna-Maria Vonlanthen**, geb. Gugler, Ehe-
frau des Peter, von St. Antoni, wohnhaft in Heitewyl. Natur des Geschäftes:
Spezereihandlung. Geschäftslokal: Heitewyl.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1900. 22. Februar. Die Aktiengesellschaft unter der Firma
Compagnie de la Mine d'or d'Ata in Basel (S. H. A. B. Nr. 47 vom 23. Februar
1895, pag. 491) hat in der ausserordentlichen Generalversammlung vom
29. Dezember 1899 ihre Statuten dahin abgeändert, dass der Sitz der Ge-
sellschaft nach London verlegt wird. Die Firma ist daher in Basel er-
loschen.

23. Februar. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Marxer & Co**
in Basel (S. H. A. B. Nr. 312 vom 6. Oktober 1899, pag. 1257—58) ist
durch Konkurs aufgelöst worden; die Firma wird infolgedessen von Amtes-
wegen gestrichen.

23. Februar. Die Aktiengesellschaft unter der Firma **Basler
Handelsbank** in Basel (S. H. A. B. Nr. 47 vom 2. April 1883, pag. 360)
erteilt an Gottlieb Suter, von Basel, und an Hermann Zimmermann, von
Zürich, beide wohnhaft in Basel, vom 1. März 1900 an Kollektivprokura
in dem Sinne, dass jeder derselben befugt sein soll, mit einem der andern
Unterschriftsberechtigten zusammen für die Gesellschaft rechtsverbindlich
zu zeichnen.

24. Februar. Die **Basler Milchgenossenschaft** in Basel, hat in der
Generalversammlung vom 9. Februar 1900 ihre Statuten revidiert und dabei
folgende Änderungen der im S. H. A. B. Nr. 271 vom 26. Dezember 1892,
pag. 1400) publizierten Thatsachen getroffen: An Stelle der bisher vorge-
sehenen Real- oder Personal-Kaution hat jedes neu eintretende Mitglied
ausser einem Eintrittsgeld von zweihundert Franken (Fr. 200) seinen An-
teil an Inventar nach Massgabe der letzten Jahresrechnung und eine Mit-
gliedgarantie von eintausend Franken (Fr. 1000) einzuzahlen. In Abänderung
der bisherigen bezüglichen Bestimmung hat jedes Mitglied an dem sich aus
der Jahresrechnung ergebenden Reingewinn gleiches Anrecht. Die Or-
dane der Genossenschaft sind: die jährlich zweimal, und zwar in der
ersten Hälfte des Monats März und in der ersten Hälfte des Monats Juni
in ordentlicher Weise einzuberufende Generalversammlung; der aus zwei
Mitgliedern, nämlich dem Präsidenten und dem Kassier bestehende Vor-
stand, welche jederzeit wieder wählbar sind, und die Rechnungsrevisoren.
Die übrigen Änderungen in den Statuten betreffen die im Schweiz. Handels-
amtsblatt publizierten Thatsachen nicht.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Morges.

1900. 24. février. Dans son assemblée générale du 15 janvier 1900, la Société
de fromagerie de **Vullierens**, association dont le siège est à Vullierens
(F. o. s. du c. des 17 décembre 1890, n^o 182, page 186, et 9 août 1898,
n^o 227, page 950), a procédé au renouvellement de son comité et a élu
caissier Georges Moinat, à Vullierens. Les autres membres ont été confirmés
dans leurs fonctions.

24. février. Dans son assemblée générale du 28 janvier 1900, la **Jeune
Helvétie de Morges**, société dont le siège est à Morges (F. o. s. du c.
du 13 mai 1896, n^o 133, page 549), a procédé au renouvellement de son
comité et a élu président Georges Jaccoud, et secrétaire Arthur Delisle,
les deux à Morges.

Bureau de Moudon.

24. février. Le chef de la maison **Théodore Bloch**, à Moudon (F. o. s.
du c. du 21 février 1896, page 195, et 11 mars 1898, page 307), fait ins-
crire que son genre de commerce actuel est magasin d'étoffes.

24. février. Théodore, fils de Clément Bloch, et son fils, Isaac Bloch,
les deux de Chabrey, domiciliés à Moudon, ont constitué en cette ville,
sous la raison sociale **Théodore et Isaac Bloch**, une société en nom col-
lectif qui a commencé le 15 février 1900. Genre d'affaires: Commerce de
bestiaux.

24. février. La raison **Elise Cuénoud**, à Curtelles (F. o. s. du c. du
11 mai 1896, page 541), est radiée ensuite du décès de la titulaire.

Bureau de Vevey.

23. février. Le chef de la maison **F. Schutz**, à Vevey, est Fritz, fils de
Bénédict Schutz, de Sumiswald (Berne), domicilié à Vevey. Genre de
commerce: Boucherie. Magasin: Rue d'Italie 44, à Vevey.

24. février. Sous la dénomination de **Société de Laiterie de Jongny**, il
existe, à Jongny, une association qui a pour but la construction et
l'aménagement d'un bâtiment destiné à la mise en commun du lait des
vaches des sociétaires pour la vente en nature. Les statuts ont été adoptés

par l'assemblée générale du 7 août 1899. La durée de la société est illi-
mitée. Il pourra en tout temps être reçu de nouveaux membres de l'asso-
ciation. Pour être admis, il faut une décision de l'assemblée générale,
prise au scrutin secret et à la majorité absolue du nombre total des so-
ciétaires et payer la finance d'entrée fixée par la dite assemblée. Tant que
la société n'aura pas voté sa dissolution tout sociétaire pourra se retirer à la
fin d'un exercice annuel, moyennant une demande écrite, adressée au
président au moins un mois à l'avance et ensuite de motifs reconnus
valables par l'assemblée générale. Au cas où ces motifs ne seraient pas
reconnus valables le sociétaire démissionnaire perd ses droits au fonds
social et sa part aux bénéfices de l'année courante, tout en restant solida-
ire des pertes éventuelles; la qualité de sociétaire se perd en outre par
l'exclusion et par la faillite. Pour couvrir les frais d'installation d'ameuble-
ment et achat d'ustensiles servant à l'exploitation de la laiterie, il est
versé par chaque sociétaire la somme de vingt francs qui constitue son
droit de membre fondateur; les frais généraux pour l'exploitation annuelle
de la laiterie seront payés par les sociétaires au prorata du lait apporté
pendant l'année. Les sociétaires sont co-propriétaires des biens de la société
et en cette qualité débiteurs collectifs et solidaires de toutes les dettes qui
pourraient être créées par la suite. En dehors des cas où la loi pres-
crit une publication dans la Feuille officielle suisse du commerce les avis
de l'association ont valablement lieu dans la Feuille des avis officiels du
canton de Vaud. Les organes de l'association sont: l'assemblée générale et
le comité, composé de trois membres et deux suppléants nommés chaque
année par l'assemblée générale. Le président et le secrétaire signent tous
les actes de la société et obligent seuls cette dernière par leurs signatures
collectives vis-à-vis des tiers. Le comité est composé de: Victor Taverner,
président; Alfred Taverner, secrétaire; Alois Taverner, caissier, les trois
de Jongny, y domiciliés. Les suppléants sont: Frédéric Chaudet, de Corsier,
et Emile Pasche, d'Oron-la-Ville, domiciliés à Jongny.

24. février. La **Société du Cercle de Marché**, à Vevey (F. o. s. du c.
du 6 février 1889, n^o 19, page 108), fait inscrire que dans sa séance du
12 janvier 1900 la commission s'est constituée en nommant: Maurice
Cuvreur, précédemment secrétaire, aux fonctions d'économiste en remplacement
de Etienne de Blonay, démissionnaire, et Théodore Hottinger, de La Tour-
de-Peilz, y domicilié, aux fonctions de secrétaire.

24. février. La raison **V^e Serex-Grobet**, à Vevey (F. o. s. du c. du
31 octobre 1888, n^o 116, page 882), est radiée ensuite de remise de commerce

Neuchâtel — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Boudry.

1900. 26. février. La raison **Rossetti frères**, à Colombier (F. o. s. du c.
du 13 février 1895, n^o 36, page 144), est radiée ensuite de dissolution
d'entente entre parties.

26. février. Le chef de la maison **Pierre Rossetti, successeur de
Charles Deagostini**, à Colombier, est Pierre Rossetti, de Arola, Novarre
(Italie), domicilié à Colombier. Genre de commerce: Entrepreneur de ma-
çonnerie. Bureaux: Avenue de la Gare.

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

22. février. La raison **L. Gygi**, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c.
du 16 mai 1883, n^o 71), est éteinte ensuite de cessation de commerce.

Genève — Genève — Ginevra

1900. 23. février. La raison **J. Pellet**, à Genève (F. o. s. du c. du
14 janvier 1892, n^o 9, page 85), est radiée ensuite du décès du titulaire,
survenu le 23 août 1899.

La maison est continuée depuis cette date, avec reprise de l'actif et
passif sous la raison **Veuve Joseph Pellet**, à Genève, par la veuve du pré-
cédent, Madame Joseph Pellet, née Veuillet, d'origine française, domicilié
à Genève. Genre d'affaires: Café-restaurant et logis à pied. Locaux: 21, Rue
de la Pépinière.

23. février. La **Compagnie internationale du Gaz aérogène (système
van Vriesland)** dont le siège est, à Genève a, dans son assemblée gé-
nérale du 15 février 1900, modifiée ses statuts, en ce sens, que le capital
social a été réduit à six cent cinquante mille francs (fr. 650,000), divisé
en 6500 actions de 100 francs chacune, au porteur. Les autres points de
la publication faite dans la F. o. s. du c. du 21 décembre 1898, n^o 347,
page 144, n'ont pas subi de modifications.

24. février. Le chef de la maison **Frey Louis**, à Plainpalais,
commencée le 1^{er} février 1900, est Louis Frey, de Genève, y domicilié.
Genre d'affaires: Pension d'étrangers. Locaux: 46, Boulevard des Philosophes.
(Ancien commerce Fritz Sutterlin.)

24. février. Les suivants: Lucien-Casimir Robert, et son frère, Eugène-
Victor Robert, tous deux d'origine française, et domiciliés à St-Georges
(Plainpalais), ont constitué à Genève, sous la raison sociale **Robert frères,
tailleurs**, une société en nom collectif qui a commencé le 25 septembre
1899. Genre d'affaires: Tailleurs pour hommes et dames. Locaux: 8 Corratierie.

24. février. La raison **H. Trembley**, à Genève (F. o. s. du c. du 9 avril
et 26 juin 1883, n^o 51 et 96, pages 396 et 772), est radiée ensuite du
décès du titulaire survenu le 6 novembre 1899.

François-Joseph, dit Francis Trembley, fils du défunt, et sa sœur,
Agnès Trembley, femme autorisée de Cyrille Girod, tous deux d'origine
française et domiciliés à Genève, ont constitué en cette ville, sous la raison
Trembley frère et sœur, une société en nom collectif, qui a repris, dès
le 6 novembre 1899, l'actif et le passif de l'ancienne maison. Genre
d'affaires: Librairie-papeterie et impressions. Magasins: 4, Corratierie.

Compte de profits et pertes
de la Banque Populaire de Lugano à Lugano
 pour l'exercice 1899.
 (Sauf ratification statutaire.)

Doit
ChargesAvoir
Produits

Doit		Charges		Avoir		Produits	
I. Frais d'administration.				I. Produit du compte d'effets de change.			
	37,800	21	Appointements et gratifications des employés et des agents.	Effets escomptés sur la Suisse:			
	1,380	20	Réparations et entretien du bâtiment de la banque.	Intérêts perçus		58,547. 61	
	4,600	—	Location des bureaux de la banque.	Réescompte de l'exercice précédent à 6%		7,868. 65	
	1,288	60	Chauffage et éclairage.			67,411. 26	
	8,849	61	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements etc.).	A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 6%		8,425. 85	58,985 91
	5,753	64	Ports de lettres, dépêches, etc.	Effets sur l'étranger:			
	56	—	Mobilier: Fournitures, entretien (amortissement).	Intérêts perçus		19,872. 40	
56,067	91	65	Assurances et divers.	Réescompte de l'exercice précédent à 6%		2,888. 75	
	1,994			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 6%		21,711. 15	
II. Impôts.				II. Intérêts créanciers et commissions.			
	2,000	—	Impôt fédéral sur billets de banque.	A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 6%		4,159. 30	17,551 85
	13,200	—	Impôt cantonal sur billets de banque (fr. 12,000.— 8% de l'émission et fr. 1200.— droit de garde).	Avances sur nantissements:			
	8,982	95	Autres impôts cantonaux.	Intérêts perçus		14,807. 80	
26,749	55	60	Impôts communaux.	Réescompte de l'exercice précédent à 6%		2,204. 25	
	2,616			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 6%		16,512. 05	
III. Intérêts débiteurs.				III. Produit des immeubles.			
<i>a. Sur engagements en compte courant.</i>				<i>a. Sur créances en compte courant.</i>			
	7,274	89	A compte de banques d'émission et correspondants.	Des banques d'émission, correspondants et divers		21,027	25
	45,581	07	A comptes courants créanciers.	" comptes courants débiteurs		170,824	85
	88,367	55	A dépôts en caisse d'épargne.	" divers: Changes, commissions		17,954	27
<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>				<i>b. Sur autres créances et placements.</i>			
Sur obligations:				D'effets publics:			
	82,859	86	Intérêts et coupons payés.	Bénéfice sur les cours des fonds publics propres		18,952. 50	
	28,799	81	Intérêts et coupons écus, non perçus.	Intérêts perçus sur les fonds publics propres		76,521. 08	
178,998	97	46	A déduire: Intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent.	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1899		18,921. 75	
	37,770			A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent		9,274. 40	
IV. Pertes et amortissements.				IV. Droits et indemnités.			
	2,000	—	Sur effets escomptés sur la Suisse.	Droits de garde sur dépôts de titres et valeurs			746 65
	1,000	—	" comptes courants débiteurs.	V. Produits divers.			
	48,082	—	" effets publics (moins-value).	Bénéfice sur billets de banque étrangers, agio et divers		18,378	92
	4,800	—	bâtiment de la banque.	Divers		4,648	62
56,882	—	—	Allocation au fond de bienfaisance et d'intérêt public.				18,022 54
	1,000	—		VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.			
VI. Bénéfice net.				Sur comptes courants débiteurs		188	96
115,488	70	56	Solde au 31 décembre 1898.	Sur effets escomptés sur la Suisse		68	85
	118,628	14	Bénéfice net de l'exercice 1899.	VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.			
				Report à nouveau		1,860	56
							429,177 18
429,177	18						

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque Populaire de Lugano pour l'exercice 1899.

Répartition du bénéfice, suivant art. 9, 10 et 29 des statuts *).

Le bénéfice net de l'exercice 1899 est de (y compris le solde de 1898)	fr. 115,483. 70
A déduire: Allocation au fonds de réserve extraordinaire montant déjà passé à compte de profits et pertes	25,000. —
	fr. 90,483. 70
5% dividende sur le capital versé de fr. 1,000,000. —	fr. 50,000. —
8% " supplémentaire	80,000. —
Tantièmes au conseil d'administration, 10% sur fr. 88,628. 14	8,862. 80
" au directeur et aux employés, 10% sur fr. 88,628. 14	8,862. 80
Report à nouveau	2,759. 10
	fr. 90,483. 70

* Art. 9. L'assemblée des actionnaires, sur la proposition du conseil d'administration, peut décider la création de fonds de réserve extraordinaires ou d'autres fonds avec des destinations spéciales.

Art. 10. Lorsque le fonds de réserve ordinaire arrive au 80% du capital, et jusqu'au moment de devoir, cas échéant, le réintégrer, la quote-part des bénéfices et les autres revenus destinés à ce fonds, pourront être répartis comme dividende sur la proposition du conseil d'administration et délibération de l'assemblée des actionnaires à la majorité des 2/3 des voix.

Art. 29. L'exercice annuel finit le 31 décembre de chaque année. Sur le bénéfice net résultant du bilan après, cas échéant, les allocations spéciales aux fonds de réserve (art. 9), il sera premièrement réparti aux actionnaires un dividende de 5% sur le capital versé.

L'excédant sera réparti de la manière suivante:

- 50% dividende supplémentaire aux actionnaires.
- 80% au fonds de réserve ordinaire.
- 10% au conseil d'administration.
- 10% au directeur et aux employés.

Lorsque le dividende total atteint 7% du capital versé, le conseil d'administration pourra destiner une quote-part supérieure à 30% au fonds de réserve ordinaire. Une proposition dans ce sens ne pourra être modifiée par l'assemblée des actionnaires qu'à une majorité des 2/3 des voix.

Les dividendes non encaissés après 5 ans deviendront propriété de la société et leur montant sera versé au fonds de réserve.

Bilan annuel de la Banque Populaire de Lugano à Lugano au 31 décembre 1899.

(Sauf ratification statutaire.)

Actif

Passif

			I. Caisse.			
		800,000	—	Conversion des billets en espèces ayant cours légal		
		128,450	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.		
		928,450	—	<i>Encaisse légale.</i>		
		4,900	—	Propres billets (voir annexe n° 1).		
		98,900	—	Billets des autres banques d'émission suisses.		
1,071,098	10	39,448	10	Autres valeurs en caisse.		
				II. Créances à courte échéance.		
				(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)		
		15,280	78	Effets sur la place non rentrés.		
		31,773	90	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.		
		489,878	46	Correspondants débiteurs.		
		62,794	40	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.		
612,580	35	12,852	86	Divers : coupons, etc.		
				III. Créances sur effets de change.		
				Effets écomptés sur la Suisse :		
				688,988.99 échus dans les 30 jours.		
				305,479.54 " entre 31 et 60 "		
				194,077.70 " " 61 et 90 "		
		1,261,766	43	78,210.20 " après 90 "		
				Effets sur l'étranger :		
				176,079.92 échus dans les 80 jours.		
				122,445. — " entre 31 et 60 "		
				122,871.70 " " 61 et 90 "		
		487,938	07	65,936.45 " après 90 "		
				Avances sur nantissement :		
				51,500. — échus dans les 30 jours.		
				236,000. — " entre 61 et 90 "		
2,061,599	50	312,500	—	25,000. — " après 90 "		
				IV. Autres créances à terme.		
				(Disponibles après 8 jours.)		
				Comptes courants débiteurs, avec crédit convert.		
		2,001,190	50	Comptes courants débiteurs, avec crédit hypothécaire.		
		1,588,974	30	Reports.		
4,998,947	80	818,188	—			
				V. Placements à terme indéfini.		
				Actions } (voir annexe n° 2).		
		27,300	—	Obligations }		
		698,602	—	Effets publics.		
		735,902	—	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.		
767,702	—	41,900	—			
				VI. Valeurs en nantissement.		
				Effets publics déposés à la caisse de consignation, en couverture du 60% de l'émission de billets de banque (voir annexe n° 2).		
1,358,800	—					
				VII. Placements fixes.		
				Immeuble à l'usage de la banque.		
240,000	—					
				VIII. Comptes d'ordre.		
				Prorata d'intérêts sur articles de l'actif.		
13,921	75					
10,528,549	50					

				I. Emission de billets.		
				Billets en circulation } (voir annexe n° 1)	1,995,100	
				Propres billets en caisse }	4,900	2,000,000
				II. Engagements à courte échéance.		
				(Payables au plus tard dans les 8 jours.)		
				Banques d'émission suisses, comptes créanciers	338	20
				Correspondants créanciers	1,168,065	54
				Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	862,395	50
				Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	483,928	59
				Intérêts et coupons échus et non encaissés	28,799	81
				Dividendes non encaissés	688	—
				Tantèmes	7,724	60
						2,561,320
				III. Engagements sur effets de change.		
				Traites et acceptations		30,170
						80
				IV. Autres engagements à terme.		
				(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)		
				Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	1,083,598	49
				Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	2,866,694	31
				Obligations échues, ou dont le remboursement peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine.	409,377	86
				Obligations dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine	688,668	05
						4,483,238
				V. Comptes d'ordre.		
				Fonds de bienfaisance et d'utilité publique (y compris l'allocation de 1899)	10,000	—
				Récompte sur articles de l'actif	14,862	65
				Bénéfice net à répartir pour l'année 1899	80,000	—
						104,862
				VI. Fonds propres.		
				Capital versé	1,000,000	—
				Fonds de réserve statutaire	300,000	—
				Fonds de réserve supplémentaire (y compris l'allocation de 1899)	41,198	50
				Report du solde de bénéfice pour l'année 1900.	2,759	10
						1,348,957
						60

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Désignation	Nominal	Cours	Somme	Désignation	Nominal	Cours	Somme
I. Obligations.				Report			
<i>a. Formant la couverture du 60% de l'émission.</i>							1,589,290
8% Canton de Berne	24,000	80	19,200	4% Ville de Rome	2,500	89	2,225
8% Fribourg	6,000	80	4,800	4% " " Turin	3,500	85	2,975
8% " " " "	50,000	90	45,000	5% " " Naples	6,700	80	5,360
3 1/2% " " Bâle-Ville	30,000	90	27,000	3 1/2% Chemin de fer St. Gothard	25,000	90	22,500
3 1/2% " " Lucerne	8,000	90	7,200	3 1/2% " " Jura-Berne-Lucerne	26,000	90	23,400
3 1/2% " " Neuchâtel	40,000	90	36,000	4% " " Nord-Est 1898	4,500	98	4,410
3 1/2% " " Soleure	30,000	90	27,000	4% " " Union Suisse	500	98	490
3 1/2% " " Zurich 1897	108,000	90	98,100	4% " " d'Appenzell	500	98	490
8% " " " " 1894/95, remboursabl. en 1900	90,000	99	89,100	3% " " Italiens	10,500	55	5,775
3 1/2% " " St-Gall	14,000	95	13,300	3% " " Méridionaux	186,500	58	108,170
8% " " Zurich	20,000	95	19,000	3% " " Sardes A.	2,000	55	1,100
8 1/2% Chemin de fer Jura-Berne-Lucerne	22,000	90	19,800	4% " " Méditerranée	97,000	69	66,930
8 1/2% Banque cantonale de Zurich	50,000	95	47,500	5% " " Cent. Toscane	3,000	89	2,670
8% " " " " Schaffhouse	200,000	98	198,000	6% " " Mérid. Bons (or)	9,000	100	9,000
8% " " " " " " " " " "	50,000	98	49,500	5% Rente Italienne	77,300	89	68,797
8 1/2% " " " " " " " " " "	100,000	99	99,000	5% " " Autrichienne	5,000	100x200	10,000
4% " " " " " " " " " "	50,000	99	49,500	4% Crédit foncier Banque d'Italie	86,500	89	82,485
5% Rente Italienne	345,000	89	307,050	4 1/2% " " " " " " " "	7,500	89	6,675
4% Ville de Rome (or)	150,000	89	133,500	4% " " Caisse d'épargne de Milan	22,000	89	19,580
5% Chemins de fer Italiens	125,000	65	81,250	3 1/2% Banque hypothécaire suisse, Soleure	6,000	90	5,400
			1,858,800	3 1/2% " " cantonale tessinoise	7,500	99	7,425
<i>b. En possession de la Banque.</i>				4% " " Chemins de fer orientaux, Zurich	2,500	95	2,375
8% Emprunt fédéral, chemins de fer	1,000	90	900	4% " " Znr. Am. Trnst, Zurigo	2,000	95	1,900
8% Canton de Berne	500	80	400	4% " " Chemins de fer de Zurich	19,000	96	17,100
8% " " Fribourg	500	80	400	4% " " pour entreprises électriques, Zurigo	4,000	95	3,800
3 1/2% " " " " Bâle-Ville	18,000	90	11,700	4% " " d'Industries électriques, Bâle	1,000	95	950
3 1/2% " " " " Genève	11,000	80	8,800	2% " " d'Etat à Fribourg, à lots	5,400	60	3,240
8 1/2% " " " " Grisons	6,000	90	5,400	3 1/2% " " Belge des chemins de fer, Bruxelles	14,500	85	12,325
8 1/2% " " " " Tessin	800	99	720	4% Société générale immobilière de Rome	2,750	80	2,200
8 1/2% " " " " Zurich	28,500	80	22,800	4 1/2% " " électrique Alta Italia, Turin	15,000	90	13,500
8 1/2% " " " " Zurich 1897	500	90	450	5% Cal. Mortgage, Bonds I Hyp.	4,000	100x200	20,000
8 1/2% " " " " " " 1894/95, remboursabl. en 1900	32,000	99	31,880				8,240
8% " " " " " " " " " "	1,000	95	950				2,058,902
4% " " " " " " " " " "	16,000	99	15,840	II. Actions.			
8 1/2% Ville de Bellinzona	2,000	90	1,800	Banque cantonale tessinoise	50 à fr. 200	160	8,000
8 1/2% " " " " Lucerne	4,000	90	3,600	Chemins de fer Méridionaux	10 à " 600	600	6,000
8 1/2% " " " " Lugano	9,000	90	8,100	Société générale immob. Rome	88 à " 250	150	5,700
8 1/2% " " " " Zurich	21,500	90	19,350	Chemin de fer du St. Gothard	5 à " 500	600	3,000
4% " " " " Winterthur	2,000	98	1,980				4,500
4% Commune de la Chaux-de-Fonds	8,000	98	7,840	Titres divers			
4% " " " " Glubiasco	9,000	98	8,820	Actions			27,500
4% Ville de Milan	35,800	85	30,430	Obligations			2,056,902
			1,589,290	Total			2,084,202

Annexes au bilan annuel de la Banque Populaire de Lugano au 31 décembre 1899.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1899.

	Emission	En caisse	En circulation
15,000 billets de fr. 100	= fr. 1,500,000	2,800	1,497,200
10,000 " " 50	= " 500,000	2,100	497,900
25,000 billets	fr. 2,000,000	4,900	1,995,100

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Les créanciers en compte courant peuvent disposer de leur avoir:

Jusqu'à fr. 2,000 à vue.
De fr. 2,001 à " 5,000 à 5 jours de préavis.
" " 5,001 à " 10,000 à 10 " "
et des sommes supérieures, suivant entente spéciale.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 845 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 2,000 fr. 193,130. 70
160 " " au-dessus " " 2,000 " " 320,000. — fr. 513,130. 70
à fr. 2000 par compte " " 320,000. — fr. 513,130. 70

76 comptes avec un avoir de fr. 2000 à fr. 5000 fr. 97,264. 80
84 " " au-dessus de " 5000 " " 252,000. — fr. 349,264. 80
à fr. 5000 par compte " " 252,000. — fr. 349,264. 80

Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 862,395. 50

c. 40 comptes avec un avoir de fr. 5000 à fr. 10,000 fr. 73,604. 80
44 " " " " supérieur à fr. 10,000 " " 1,009,993. 69
Remboursables après 8 jours fr. 1,083,598. 49
fr. 1,945,993. 99

Annexe n° 4. Dépôts en caisse d'épargne.

Conditions de remboursement.

Les remboursements sont réglés par les dispositions suivantes:

Jusqu'à fr. 200 à vue.
De fr. 200 à " 500 après 10 jours de préavis.
" " 500 à " 1000 " 20 " "
" " 1000 à " 2000 " 60 " "
" " 2000 à " 8000 " 90 " "
et pour sommes supérieures, après 6 mois de préavis.

Toutefois, si l'état de la caisse le permet, la Banque pourra rembourser à vue, toute somme supérieure à celles susindiquées. Pendant le terme du préavis, on ne pourra exiger ni dénoncer autre somme que celle préavisée.

Les dépôts en caisse d'épargne, se répartissent en:

a. 1805 déposants, avec un avoir au-dessous de fr. 200. fr. 86,323. 59
2035 " " " au-dessus de fr. 200 à fr. 200 par compte fr. 407,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 493,323. 59

c. 2035 déposants, avec un avoir au-dessus de fr. 200, remboursables après 8 jours fr. 2,306,604. 31
fr. 2,799,927. 90

Annoncen-Pacht:
Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces:
Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Basel. Steinacher & Rueff Antwerpen.

Telegramm-Adresse: Spedition Basel. Spedition u. Kommission. Telegramm-Adresse: Spedition Anvers.

Regelmässiger täglicher direkter Sammeldienst zu äusserst vorteilhaften Bedingungen bei coulantester Bedienung zwischen Antwerpen und Basel für Gütertransporte ab Belgien, England, Amerika, Norddeutschland, Dänemark, Skandinavien, Russland etc. (Empfangnahme und Weiterbeförderung auf den Plätzen Antwerpen und Basel wird unter unserer persönlichen Leitung durch unser bestgeschultes, eigenes Personal besorgt.)

Eigener prompter Sammelverkehr ab Havre für Kaffee etc. Korrespondenten: die Herren F. Puthet & Co., 188, Rue Victor Hugo, Havre. Billigste Preisnotierungen für Aushahmetarifgüter ab Amsterdam, Rotterdam, Hamburg und Bremen.

Vorteilhafteste kontraktliche Uebereinkommen mit nur erstklassigen Gesellschaften für Rheinttransporte ab belgischen und holländischen Häfen.

Verzollung, Verteilung und Formierung von Sammelwagen aus und nach allen Richtungen.

Billigste Réexpédition von Stückgütern aller Art. Sachgemässe und prompteste Behandlung von Gütern im Veredelungsverkehr. Lagerung.

Preisfragen aus der Schweiz (nach Basel erbeten) werden umgehend beantwortet. (232)

Chemin de fer régional Tramelan-Tavannes

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

le mercredi, 21 mars 1900, à 3 1/2 h. du soir à l'Hôtel de la Poste, à Tramelan-dessus.

Ordre du jour:

1. Rapport sur l'exercice de 1899.
2. Rapport des contrôleurs.
3. Application du produit net de 1899.
4. Nomination des contrôleurs.

Dès le 10 mars 1900, le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des vérificateurs, seront à la disposition des actionnaires au bureau de l'administration, gare de Tramelan.

Messieurs les actionnaires justifieront de leurs droits de prendre part à l'assemblée, par le dépôt de leurs titres, au bureau de l'administration, dès le 5 mars 1900, et le jour de l'assemblée, au bureau siégeant à l'Hôtel de la Poste jusqu'à 3 1/4 heures du soir. Contre dépôt de ces titres, il sera délivré des cartes de légitimation, donnant droit au parcours gratuit sur la ligne, pendant la journée du 21 mars 1900.

Ces cartes sont personnelles et ne peuvent être transmises. (309)
Tramelan, le 24 février 1900.

Au nom du conseil d'administration,

Le président:
Léon Perrin.

Publikationen

von F. Hügli, Staatsbuchhalter, in Bern.
Neu: Buchhaltungsstudien Fr. 3. 60

Die Buchhaltungs-Systeme u. Buchhaltungs-Formen.
Ein Lehrbuch d. Buchhaltung » 10. —
geb. » 13. —

Die einfache Buchhaltung » 1. 60
Die doppelte Buchhaltung » 2. —
2. Auflage » 2. —

Die konstante Buchhaltung » 2. 40
Auszeichnungen: Goldene Medaille auf der internationalen Ausstellung für Buchhaltung in Genua 1892. Ehren-Diplom (höchste Auszeichnung) Lyon 1895. Silberne Medaille an der Landesausstellung in Genf 1896. (302)
Verlag von K. J. Wyss in Bern.

Wer Vertreter u. Vertretungen

sucht, abnormiere oder wende sich an den Schweiz. Vermittler für Export und Import, Zürich II. (279)
Probenummer gratis.

Commis.

Ein junger Mann, Deutschschweizer, 27 Jahre alt, militärfrei, umfangreiche Kenntnisse in der französischen Sprache besitzend, und auch alle vorkommenden Arbeiten der Buchhaltung kennend, sucht entsprechende Stelle, wenn möglich per sofort. Gute Zeugnisse zu Diensten. — Offerten sub Z. K. 1410 an Rudolf Mosse, Zürich. (307)

Laufen a. d. Eyach

(Württemberg)

Forstpflanzen-Verkauf.

Unterzeichneter hat auf kommandes Frühjahr folgende Pflanzen zu verkaufen: (97)

500,000 Stück 4- u. 5jäh. verschulte Fichten,	
300,000 » 2jäh. Fichtensämlinge,	
200,000 » schüttelefreie Forchen,	
20,000 » 3jäh. verschulte Weymutskiefern,	
50,000 » 2jährige Sämlinge von Weymutskiefern,	
5,000 » 3jäh. verschulte Douglasfichten,	
20,000 » 3j. verschulte Lärchen,	
50,000 » 2jäh. Lärchensämlinge,	
20,000 » 4jäh. verschulte Ahorn, 1 bis 1,50 m,	
20,000 » 4jäh. verschulte Eschen 50 bis 80 cm,	
50,000 » 2jäh. Sämlinge Eschen,	
30,000 » 3jäh. verschulte Erlen, 80 bis 160 cm,	
20,000 » 2jäh. Sämlinge Erlen.	

Grössere Quantum Buchen, Eichen, Linden, Ulmen, Pappeln, Weissdorn.
Sämtliche Pflanzen sind sehr schön bewurzelt und stockhaft. Muster und Preisliste gratis u. franko. Bestellungen wollen frühzeitig gemacht werden.

Jakob Schlegel, Pflanzschulen.

Portlandcement-Fabrik Laufen.

Die Herren Aktionäre der Portland-Cement-Fabrik Laufen werden hiemit zur ordentlichen Generalversammlung eingeladen auf

Donnerstag, den 8. März 1900, nachm. 3 Uhr, im Stadtkasino in Basel.

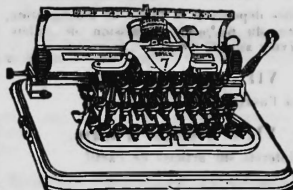
Traktanden:

- 1) Vorlage der Jahresrechnung und des Berichts der Rechnungsrevisoren.
 - 2) Beschlussfassung über Verwendung des Reingewinnes.
 - 3) Wahl der Revisoren pro 1900. (301)
- Die auf die Jahresrechnung bezüglichen Belege, sowie der Bericht der Revisoren liegen bis und mit Mittwoch, den 7. März zur Einsicht der Aktionäre im Geschäftslokal in Laufen auf.

Laufen, den 26. Februar 1900.

Der Verwaltungsrat.

Die Blickensderfer Nr. 7 (neuestes Modell).



Vollkommenste Klaviatur-Maschine. Sichtbare Schrift, Tabulator etc. Feinste inländische Referenzen. Auch auf Ratenzahlung erhältlich.

Modell 7 (5 Kg) Fr. 300.

(19) » 5 (3 ») » 220.

Wiederverkäufer Rabatt.

Kataloge durch den Alleinvertreter:

F. Seiler-Wethli,

Zeltweg Nr. 7, Zürich. — Telephon Nr. 2948.

Schweizerische Eisenbahnbank, Basel.

Die von der Generalversammlung auf

6 1/2 % = Fr. 30 per Aktie

festgesetzte Dividende pro 1899 kann vom 1. März an gegen Abgabe des Coupon Nr. 4 bezogen werden

bei der Gesellschaftskasse, Aeschenvorstadt Nr. 16;

» » Basler Handelsbank;

» » Eidg. Bank (A. G.) in Zürich und deren Comptoirs;

» den Herren Dreyfus Söhne & Cie;

» » A. Sarasin & Cie. (305)

Renommiertes grosses Baugeschäft sucht gewiegten Kaufmann zu baldigem Eintritt als aktiven Teilhaber, resp.

kaufmännischen Leiter

mit einer Einlage von Fr. 75,000 bis Fr. 100,000.

Hohe Verzinsung und vollständige Sicherstellung durch I. Hypothek. — Offerten sub Chiffre Z. Z. 600 befördert die Annoncen-Expedition Rud. Mosse, Zürich. (115)

Waagen jeder Grösse, Tragkraft und Konstruktion, für alle Zwecke des Handels, der Industrie,

des Verkehrs, der Landwirtschaft etc.

Eisenbahnwagen-Waagen, Fahrwerkswaagen, Viehwaagen, Schmalspurwaagen, Laufgewicht, Decimal- u. s. w. Waagen, Registrierapparate.

Billigste Preise.

Prospekte gratis und franko.

Ph. Jac. Schotthöfer, Waagen- u. Maschinenfabrik, Schifferstadt, Bahnhof, Pfalz.
Vertreter für die Schweiz: E. Binkert-Siegwart, Ingenieur, Karthausgasse Nr. 11, Basel. (128)

